

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

DÉTACHEMENT/RATTACHEMENT

Dossier n° : DR 98805 2023 0007 Autorisé le : 23 octobre 2023
--

Arrêté municipal n°23/229/DBA en date du 23 octobre 2023

Autorisant le détachement du lot n°312, section KOUTIO, provenant de la propriété foncière constituée du lot n°1pie K 1pie, section DUMBEA, destiné à être rattaché au lot projeté n°270 de la section Rivière Salée à NOUMEA, et la définition du lot n°313, section KOUTIO, Commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération N° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n° 2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020, habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa ;

VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation ;

VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 161953-2023/3-REP/DAEM en date du 06 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/VF/152/23 en date du 5 octobre 2023 ;

VU la demande de détachement/rattachement présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SELARL NATHALIE GARRIDO

Déposée le : 08 août 2023

Pour des terrains appartenant à : la SCI KOUTIO, COMMUNE DE NOUMEA